Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260618-D2026_06_08-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICI

Séance du 15/06/2026

Date de la convocation : 09/06/2026
Date d'affichage : 09/06/2026

Secrétaire de séance : Ombeline VIMONT

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le 9 juin 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline	X			EON Charline	X		
LE QUINIO Henri		X Absent		LE GALEZE Fabien		X Excusé	
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves	X			RAVET Sylvain	X		
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys		X Absente	
CADIO Dominique	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	16	0	16

D2026-06-08 - CULTURE – Désherbage des livres de la Médiathèque

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'aritcle L. 1311-1 alinéa 1 ;

Vu le code général de propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2141-1 ;

Considérant que le désherbage régulier des collections est une nécessité afin de maintenir une médiathèqe attractive, de faire de la place à de nouveaux ouvrages et d'éviter les doublons.

Le Conseil Municipal autorise le déclassement des documents suivants, provenant de la Médiathèque municipale :

- Documents en mauvais états
- Documents au contenu obsolète
- Documents ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs.

Sur chaque document sera apposé un tampon « Rayé à l'inventaire ». Une liste précise est établie et jointe à la présente délibération.

Ces documents n'ayant plus d'intérêts ou trop abimés, sont détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler. La responsable de la Médiathèque municipale devra procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260618-D2026_06_08-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide

- **VALIDER** la liste ci-jointe des ouvrages à déclasser et à détruire ;
- **AUTORISER** la responsable de la médiathèque à mettre en oeuvre cette destruction.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 16 voix Pour, unanimité

Ombeline VIMONT,
Secrétaire de séance

Sandrine CADORET,
Présidente de séance

MAIRIE DE LA TRINITE-SURZUR (MORBIHAN)